



Les salaires dans les administrations publiques à La Réunion en 2015

Un salaire moyen plus élevé que dans les entreprises

En 2015, à La Réunion, le salaire moyen net dans les administrations publiques s'élève à 2 570 euros. Il est supérieur d'un tiers à celui versé dans les entreprises. En effet, les administrations publiques emploient plus de cadres et de professions intermédiaires que les entreprises. De plus, les titulaires des administrations publiques de l'île perçoivent une surrémunération : leur salaire moyen est ainsi supérieur de 45 % à celui des titulaires de province. À l'inverse, les administrations publiques réunionnaises emploient davantage d'agents contractuels et en emploi aidé qu'en province. Les contractuels disposent d'un salaire moyen moins élevé que les autres salariés.

Coralie Ramaye, Insee

À La Réunion, 82 900 salariés sont employés par les administrations publiques en 2015 en équivalent temps plein (EQTP) (*définitions*). Comme dans les régions de province, les administrations publiques emploient un tiers des salariés. Le salaire net moyen s'élève à 2 570 euros par mois dans les administrations réunionnaises, soit 34 % de plus que dans les entreprises de l'île (*figure 1*).

Plus de cadres et de professions intermédiaires dans les administrations publiques que dans les entreprises

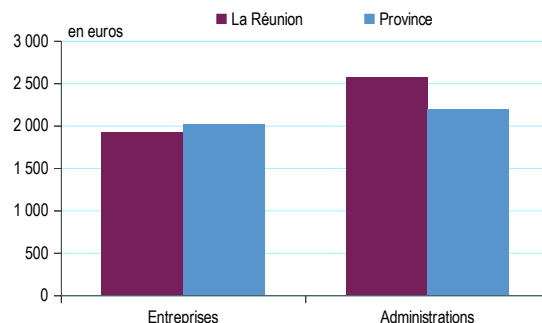
L'écart de salaire s'explique en grande partie par une proportion de cadres (médecins, professeurs...) et de professions intermédiaires (infirmiers, officiers de police...) plus élevée que dans le privé (*figure 2*). À La Réunion, 15 % des salariés des administrations publiques sont des cadres (contre 9 % dans les entreprises) et 28 % occupent des professions intermédiaires (contre 18 %).

La rémunération plus élevée s'explique par ailleurs par une plus grande ancienneté des salariés du public (45 ans d'âge moyen – hors contrats aidés – contre 40 ans dans les entreprises).

Enfin, les spécificités des rémunérations dans les administrations publiques des Outre-mer tirent aussi les salaires des administrations publiques vers le haut. Le salaire moyen dans les administrations publiques réunionnaises est ainsi supérieur de 17 % à celui perçu dans celles de province.

1 Des salaires plus élevés dans les administrations réunionnaises

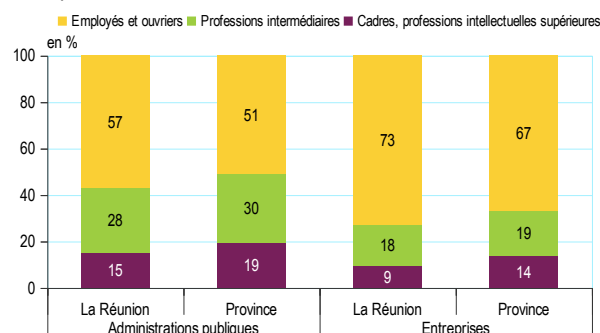
Salaires mensuels moyens nets en EQTP à La Réunion et en Province en 2015



Source : Insee, Déclarations annuelles de données sociales (DADS) - Grand Format 2015.

2 Plus de postes d'encadrement dans les administrations

Répartition des effectifs salariés en EQTP selon la catégorie socioprofessionnelle à La Réunion et en Province en 2015



Source : Insee, Déclarations annuelles de données sociales (DADS) - Grand Format 2015.

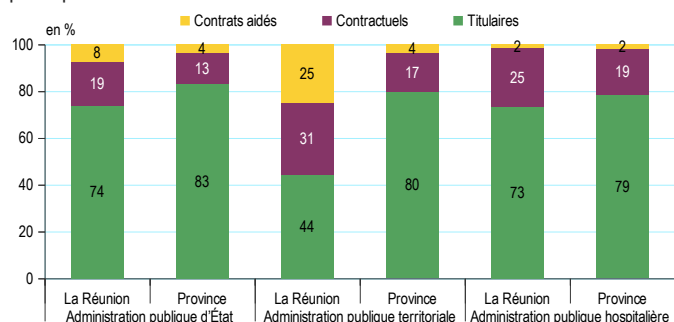
L'écart avec la province est particulièrement élevé dans l'administration publique hospitalière (+ 47 %) et l'administration publique d'État (+ 37 %), mais réduit dans l'administration publique territoriale (+ 6 %).

Moins de titulaires qu'en province, mais mieux rémunérés

Les salariés des administrations publiques peuvent être titulaires, bénéficiaires de contrats aidés ou contractuels. À La Réunion, seuls 55 % des salariés des administrations sont titulaires contre 80 % en province. Les administrations publiques hospitalière et d'État recourent plus que l'administration publique territoriale aux titulaires : ceux-ci représentent les trois quarts de leurs effectifs (figure 3).

3 Plus de salariés sous contrat dans les administrations réunionnaises

Répartition des effectifs salariés en EQTP dans les trois administrations publiques selon le statut à La Réunion et en Province en 2015



Source : Insee, Déclarations annuelles de données sociales (DADS) - Grand Format 2015.

Les titulaires réunionnais perçoivent en moyenne un salaire de 3 310 euros nets par mois. Ils touchent ainsi un salaire supérieur de 45 % à celui de leurs homologues de province (figure 4). En effet, ils bénéficient d'un dispositif de surrémunération et sont plus souvent cadres (23 % contre 20 % en province).

Définitions

Le **salaire en équivalent temps plein (EQTP)** est un salaire converti à un temps complet pendant toute l'année, quel que soit le volume de travail effectif. Pour un agent ayant occupé un poste de travail pendant six mois à 80 % et ayant perçu un total de 10 000 euros, le salaire en EQTP est de $10\,000 / (0,5 * 0,8) = 25\,000$ euros par an. Le salaire EQTP est pris en compte au prorata du volume de travail effectif (soit $0,5 * 0,8 = 0,4$ EQTP dans l'exemple précédent). Les montants de salaire et les effectifs mentionnés dans cette publication sont exprimés en EQTP.

Les **titulaires** sont des agents civils, militaires ou magistrats. Il ont réussi un concours de la fonction publique ou le sont devenus à la suite d'un plan de titularisation.

Les **contractuels** sont des agents des administrations publiques qui ne sont ni titulaires, ni bénéficiaires de contrats aidés.

Partenariat

Cette étude a été réalisée dans le cadre d'un partenariat entre l'Insee et l'Observatoire des prix, des marges et des revenus (OPMR) de La Réunion.

Insee La Réunion-Mayotte
Parc technologique de Saint-Denis
10 rue Demarne - CS 72011
97443 SAINT-DENIS CEDEX 9

Directeur de la publication :
Aurélien Daubaire

Rédaction en chef :
Julie Boé

ISSN : 2275-4334 (version imprimée)
ISSN : 2272-7760 (version en ligne)

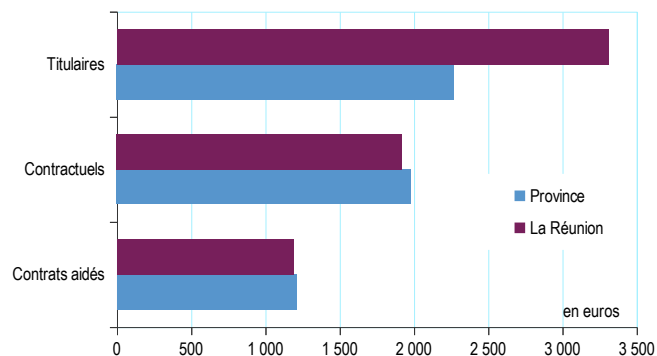
© Insee 2018

Pour en savoir plus :

- « Les salaires dans les entreprises à La Réunion en 2015 : des salaires moindres qu'en province, mais plus élevés pour les cadres et dans les grandes entreprises », *Insee Analyses Réunion* n° 35, octobre 2018 ;
- « Emploi, chômage, revenus du travail - Édition 2018 », *Insee Références*, juillet 2018 ;
- Goussen J., Gualbert N. « Les salaires dans la fonction publique d'État - En 2016, tous statuts civils confondus, le salaire net moyen augmente de 0,2 % en euros constants », *Insee Première* n° 1708, août 2018 ;
- « La fonction publique fin 2011 - Une majorité de non-titulaires dans les collectivités territoriales », *Informations Rapides Réunion* n° 291, janvier 2014.
- Le compte Twitter de l'Insee La Réunion-Mayotte : @InseeOI.

4 Des salaires plus élevés pour les titulaires

Salaire mensuel moyen net EQTP par type de contrat dans les administrations publiques à La Réunion et en Province en 2015



Source : Insee, Déclarations annuelles de données sociales (DADS) - Grand Format 2015.

Davantage de contrats aidés et de contractuels dans les administrations publiques à La Réunion

Les salariés sous contrat aidé dans les administrations publiques occupent à l'inverse surtout des fonctions d'employé ou d'ouvrier. Comme en province, ils sont rémunérés à un niveau proche du Smic : 1 190 euros nets par mois en moyenne.

La part des contrats aidés est cinq fois plus élevée dans les administrations publiques de La Réunion (17 %) que dans les villes de province (3 %). L'écart est même supérieur dans les collectivités territoriales (25 % contre 4 %), ce qui modère le salaire moyen perçu dans l'administration publique territoriale.

Les agents contractuels (hors contrats aidés) ne bénéficient pas non plus de la surrémunération. Leur salaire est alors proche de celui de leurs homologues de province : 1 920 euros nets contre 1 980 euros. Les administrations publiques réunionnaises emploient plus de contractuels qu'en province (28 % contre 17 %). Leur plus forte présence dans l'administration publique territoriale (31 %) que dans l'administration publique hospitalière (25 %) ou d'État (19 %) contribue aussi à expliquer la différence de salaire moyen entre ces trois administrations à La Réunion. ■

Source

Les salaires annuels et les effectifs sont issus des **déclarations annuelles de données sociales - Grand Format (DADS - Grand Format)**. Dans ce suivi annuel, sont exclus les salariés du secteur agricole ainsi que les apprentis et les stagiaires.

Le champ de diffusion de DADS - Grand Format inclut non seulement les salariés du privé mais aussi ceux des trois fonctions publiques d'État, hospitalière et territoriale.

Les bénéficiaires de contrats aidés et de professionnalisation sont inclus. Le champ des entreprises est celui des secteurs privé et public (personnes morales de droit public soumises au droit commercial), hors particuliers employeurs.

Les **administrations publiques** regroupent l'État, les collectivités territoriales et les administrations de sécurité sociale, comme les hôpitaux publics.

Le millésime étudié ici est 2015. Les DADS sont remplacées progressivement depuis 2016 au rythme du déploiement de la Déclaration Sociale Nominative (DSN).



Insee
Mesurer pour comprendre